

# Ces pays où il faut travailler pour être aidé

« Explosif ». C'est ainsi que le Premier ministre a lui-même qualifié le débat qu'il venait de rouvrir, en se disant favorable à la mise en place de « contreparties » aux aides sociales en France, pointant les difficultés de recrutement malgré un chômage élevé. Ailleurs, le concept a déjà fait son bonhomme de chemin cette dernière décennie. Sans vraiment faire ses preuves.

PAR MAGALIE GHU  
mghu@lavoixdunord.fr



Remplir une mission d'intérêt général pour continuer à percevoir le RSA ou même son allocation-chômage, pour laquelle on a pourtant cotisé ? C'est bien la polémique qu'a relancée Édouard Philippe. « C'est indispensable d'avoir des mécanismes de solidarité pour ceux qui sont dans la difficulté. Il ne s'agit pas de revenir en arrière, il s'agit de s'interroger sur "est-ce que cette solidarité peut s'accompagner de contreparties, d'activités, d'activités d'intérêt général?" », a déclaré le chef du gouvernement. Et de déplorer un « vrai scandale français » sur les difficultés de recrutement malgré un chômage élevé.

Et pour mieux souligner le caractère « explosif » de cette question, Édouard Philippe a rappelé l'initiative polémique du département du Haut-Rhin, qui demandait aux allocataires du RSA de faire sept heures de bénévolat par semaine. La mesure avait provoqué un tel tollé qu'elle a finalement été dénuée de tout caractère contraignant. Chez certains de nos voisins, pourtant, la contrepartie est inscrite, non seulement dans le système d'aide sociale, mais parfois aussi dans celui de l'indemnisation chômage. ■



Les travaux d'intérêt général peuvent toucher à l'entretien des espaces publics. PHOTO CHRISTOPHE LEFEBVRE

## ALLEMAGNE

Depuis 2005, les allocations-chômage ne sont versées que pendant un an. Au-delà, le chômeur dépend de l'aide sociale qui fusionne avec l'assistance chômage de longue durée. Il perçoit une « aide de vie » – l'indemnité dite « Hartz IV » du nom de cette réforme du marché du travail – d'un montant d'environ 350 euros. Il a l'obligation d'accepter les « mini-jobs » – plafonnés à 450 euros par mois – ainsi que des « emplois à 1 euro » (Ein-Euro Jobs), des contrats à durée déterminée avec des organismes sociaux, de quinze à trente heures par semaine maximum, indemnisés en réalité de 1 à 2,50 euros de l'heure selon l'employeur. Mais l'Allemagne est en train de revenir sur la fameuse indemnité « Hartz IV ». La réforme est actuellement examinée par la Cour constitutionnelle fédérale allemande, qui doit statuer dans les mois qui viennent sur sa constitutionnalité. Et le Parti social-démocrate (SPD) a annoncé, le 10 février, une série de mesures dont notamment l'instauration d'une « allocation citoyenne » (avec une durée plus longue et des sanctions plus souples pour les chômeurs). ■



Et pourquoi pas assurer la sécurité aux abords des écoles ?

PHOTO JEAN-PIERRE BRUNET

Le concept du *welfare-to-work* (travailler pour toucher des prestations sociales) n'est pas nouveau. Depuis 2011, le « Work Programme » permet d'exiger des personnes sans emploi depuis plus de douze mois qu'elles effectuent un stage de quatre semaines à raison de trente heures hebdomadaires : remplir des rayons de supermarché, aider une association caritative, nettoyer des bâtiments publics. Au premier refus, l'allocation-chômage est suspendue pour trois mois, au deuxième, pour six mois. Entre 2008 et 2014, le taux de chômage de longue durée au Royaume-Uni passe de 24,1 % à 35,7 %, selon l'OCDE.

Qu'importe. En 2014, le dispositif est renforcé : au-delà de deux ans de chômage, place à « Help To Work », qui durera jusqu'en 2016. La durée des missions d'intérêt général est portée à six mois. En cas de refus de ces emplois non rémunérés, obligation de se rendre tous les jours

dans leur Agence pour l'emploi. Et ceux qui ne respectaient pas cette règle perdaient quatre semaines d'indemnités, soit environ 300 euros. Car le montant de l'allocation-chômage est forfaitaire, quels que soient les revenus antérieurs. Un célibataire perçoit par exemple 351 euros bruts par mois pendant six mois maximum. Depuis avril 2017, le Work Programme a été remplacé par le Work and Health Programme, obligatoire au-delà de 24 mois sans emploi. ■

## ROYAUME-UNI



La formule existe depuis 2012 dans certaines villes sous le nom de *tegenprestatie* (contre-prestation) : les chômeurs en fin de droit doivent trouver eux-mêmes un travail d'intérêt général (sans rémunération) pendant quinze semaines pour recevoir l'équivalent néerlandais du RSA. Huit heures de travail qui s'intègrent dans un programme de vingt heures par semaine au total, incluant également une formation à la recherche d'emploi. En cas de retard ou d'absence injustifiés, 30 % de l'allocation sont dans un premier temps supprimés, mais elle peut être également complètement retirée. ■

**PAYS-BAS**



Entretien des espaces mais aussi aide à la personne.

PHOTOS PASCAL BONNIÈRE, THOMAS LO PRESTI ET BAZIZ CHIBANE

### LE SERPENT DE MER BELGE

Chez nos voisins, l'idée refait surface régulièrement ces dernières années. Première tentative en 2014 lorsque le gouvernement propose aux chômeurs depuis plus d'un an d'effectuer un service d'intérêt général de deux demi-journées par semaine, en échange de quoi ils sortiraient du système de dégressivité des allocations. Mais l'idée est recalée par les Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que par le Pôle emploi belge, le Forem. Rebelote en 2016, cette fois pour le revenu d'intégration sociale (RIS), équivalent de notre RSA. Le gouvernement veut le lier à un service à la communauté non rémunéré. Finalement, le dispositif est retoqué en juillet dernier par la Cour constitutionnelle. Mais au même moment, la rengaine du service d'intérêt général pour les chômeurs de longue durée refait surface. La carotte ? Une allocation plus élevée. La mesure fait des remous, puis tombe aux oubliettes avec le passage en affaires courantes fin décembre. Subsiste l'article 60, qui permet de mettre à disposition d'entreprises, d'associations ou de structures publiques, les bénéficiaires du RIS qui sont aptes au travail, sous peine de perdre l'allocation. Mais ces emplois sont rémunérés. Et seules quelques communes l'appliquent.

**DANEMARK**

Depuis 2014, les minima sociaux sont supprimés pour les moins de 30 ans sans diplômes mais disponibles pour le marché du travail. Pour percevoir une allocation, ils sont forcés de suivre une formation et doivent accepter des travaux au service de la communauté. Les plus de 30 ans doivent rechercher un emploi de façon active pendant les trois premiers mois de la prestation. Ensuite, ils sont obligés de « contribuer à la communauté », et pour cela doivent effectuer un « travail socialement utile » (*nyltejeb*) s'ils veulent continuer à toucher cette allocation. ■

**SUÈDE**

Depuis 2007, au bout de trois cents jours sans travail, ou quatre cent cinquante si on a des mineurs à charge, on est affecté à un emploi d'intérêt général dans une entreprise, une association ou dans le secteur public. Les activités sont en général peu qualifiées et la rémunération se limite aux allocations-chômage. Sans garantie d'embauche à la clé. ■

**ESPAGNE**

Depuis 2012, les chômeurs qui ne sont pas en formation doivent effectuer un travail d'intérêt général. À défaut, des sanctions peuvent intervenir, pouvant aller de la suspension à la suppression des allocations. Une fois les droits au chômage épuisés, les personnes sans emploi peuvent bénéficier de la *Renta mínima de inserción* (RMI). Rien à voir avec notre RSA, puisqu'elle peut être supprimée à tout moment en fonction de la situation financière des autonomes (régions). De plus, chaque autonomie a ses propres critères d'éligibilité et elle peut être soumise à une contrepartie de travail. ■



## « Pour que ça fonctionne, faut-il encore qu'il y ait des emplois »

Également directeur de recherche au CNRS, Jean-Claude Barbier explique pourquoi les systèmes d'activation, en matière de chômage de longue durée, ne fonctionnent pas.

– **Après les allocataires du RSA, le débat semble maintenant s'orienter vers les demandeurs d'emploi...**

« Le problème, c'est qu'on parle "d'aides sociales", ce qui n'a pas de sens. Il y a d'un côté l'aide sociale, et de l'autre le chômage, qui est une assurance sociale. Il faut donc séparer la contrepartie demandée aux chômeurs sous la forme de la recherche d'emploi et la contrepartie au sens de ce qu'on attend comme obligation de conduite de la part de quelqu'un qui reçoit une prestation d'assistance,

comme le RSA. Il n'y a qu'en Grande-Bretagne que l'assistance et le chômage sont la même chose. La logique, depuis Thatcher, est punitive. »

– **Ces politiques ont-elles eu un impact sur la courbe du chômage ?**

« Elles avaient pour but "d'activer" les personnes, expression horrible. En Allemagne, la réforme Hartz a dynamisé le chômage de courte durée, mais n'a pas profité aux chômeurs de longue durée, pour lesquels tous ces systèmes d'activation ne fonctionnent pas. Ce qui ne fonc-

tionne pas, c'est le fait d'imposer à toutes les personnes sans emploi le même traitement pour les ramener à l'emploi. Une doctrine de "droits et devoirs" que répète le président de la République, et qui est fautive. Pour que ça fonctionne, faut-il encore qu'il y ait des emplois. »

– **La tendance aux systèmes d'activation est-elle donc derrière nous ?**

« En Allemagne, on réfléchit à adapter les modes d'intervention aux personnes éloignées de l'emploi... C'est ce qu'on fait au Danemark. Ce qu'il faut, c'est de l'accompagnement. Or, en France, les dépenses d'insertion ne font que baisser. Donc les fantaisies de M. Philippe n'ont qu'un but démagogique et électoraliste. » ■

